ISFEC AFAREC Ile-de-France

PES

FORMATION
DES PROFESSEURS DES ÉCOLES
STAGIAIRES

Livret des lauréats
du second concours interne (SCI)

Année de validation du concours
et obtention de la certification
2019-2020

ISFEC AFAREC IDF – SAINTE GENEVIEVE
Institut Supérieur de Formation des diocèses d'Ile-de-France
39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 PARIS
Tel : 01 44 39 45 90 – Mel : formationinitiale@isfec-idf.net
Site : www.isfecafarec.net

ISFEC AFAREC IDF - SAINTE GENEVIÈVE

SECTEUR FORMATION INITIALE ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR LES CONCOURS EXTERNES	**SECTEUR FORMATION INITIALE** ENTRÉE DANS LE MÉTIER PAR L'EMPLOI	**SECTEUR FORMATION CONTINUE**
• **Master MEEF 1ère année 2nd degré** (Anglais, Espagnol, Histoire-Géographie, Lettres, Mathématiques, SVT) • **Master MEEF 2ème année 1er degré** • **Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires** • **Master MEEF 2ème année 2nd degré** • **Parcours de formation des professeurs stagiaires en collège / lycée**	• **Suppléants 1er degré et 2nd degrés** • **Offre de formation à la préparation concours internes en lien avec Formiris** • **Parcours de formation des professeurs des écoles stagiaires issus des concours internes 1er degré** • **Parcours de formation des lauréats de CAER**	• **Formation en intra et inter établissements 1er et 2nd degrés** • **FICE - Formation des chefs d'établissement du 1er degré** • **Formation des personnels de droit privé (personnel OGEC) : ASEM, AVS, autres personnels** • **Conseil en formation, évolution professionnelle, VAE** • **Formation des T2, néotitulaires en poste pour la seconde année** • **Formation des tuteurs et Formation des Enseignants associés à la formation 1er et 2nd degrés (EAF)**

AUTRES MISSIONS :

- **Module de formation** au projet de l'Enseignement catholique ;
- **Tuteurs :** constitution d'un vivier de tuteurs et régulation de leur désignation

ISFEC AFAREC Île-de-France

DISPOSITIF DE FORMATION
PES issus du 2nd Concours Interne

DEROULEMENT DE L'ANNEE

- Module de Rentrée Juillet
- Réunion de rentrée 26 juillet
- Mercredi de Rencontre PES/Référent/tuteurs Octobre
- Module de Toussaint
- Formation numérique Mercredi 27 novembre
- Mercredi de rencontre PES/Référent/tuteurs Janvier
- Module de février
- Analyse des pratiques Mercredi 22 avril
- Mercredi de rencontre PES/Référent/tuteurs MUTUALISATION Mercredi 27 mai pm

ACCOMPAGNEMENT

- **Tutorat mixte :** **Tuteur** en établissement Et **Référent** ISFEC
- **Chef d'établissement**
- Visites **Corps d'inspection, ISFEC**

TRACES ECRITES

- *Bilan d'étape CE*
- *Bilan d'étape TUTEUR*
- *Rapports de visite*

VALIDATION

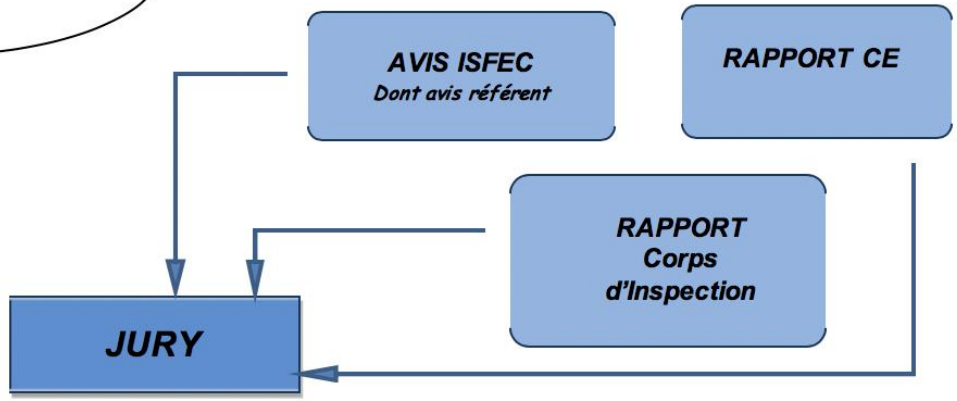

CONTACTS

ISFEC AFAREC IdF 39 rue Notre-Dame des Champs – 75006 Paris – Tel : 01 44 39 45 90 – Site : www.isfecafarec.net		
Directrice	LEDUBY Marie Anne	ma.leduby@isfec-idf.net
Adjoint de direction – Formation initiale	MESCHINO David	d.meschino@isfec-idf.net
Adjointe de direction – Formation entrée par l'emploi	TRICOT Laurence	l.tricot@isfec-idf.net
Documentaliste	ZIPPER Thomas	t.zipper@isfec-idf.net

FORMATION DES PROFESSEURS STAGIAIRES Issus des concours exceptionnel, interne, examen professionnalisé ET DE LEURS TUTEURS		
Responsable de la promotion	ARMANET Marie	m.armanet@isfec-idf.net
Secrétariat	LOPY Maty	m.lopy@isfec-idf.net
Suivi de la formation des tuteurs	KAELBLEN Pascal	p.kaelblen@isfec-idf.net

CONTACTS DES PARTENAIRES DE LA FORMATION

FORMIRIS ILE-DE-FRANCE assurant la co-responsabilité de la formation 2-4 rue Chaintron – 92120 Montrouge - Site http://idf.formiris.org		
Directrice	DUMAS Séverine	sdumas@idf.formiris.org
Inscriptions administratives PES et tuteurs	COLLIN Chrystelle	ccollin@idf.formiris.org
	CID OUTOMURO Patricia	pcidoutomuro@formiris.org

Directions diocésaines de l'Enseignement catholique d'Ile-de-France (DDEC)
75 - Paris : 76 rue des Saints-Pères - 75007 Paris - www.ec75.org **77 - Seine et Marne :** 2 rue Georges Lugol - BP1 - 77101 Meaux Cedex - www.ec77.org **78 - Yvelines :** 15 rue du Maréchal Joffre - 78000 Versailles - http://www.ddec78.fr **91 - Essonne :** 20 rue Rochebrune - 91220 Brétigny-Sur-Orge - http://www.ddec91.org **92 - Hauts de Seine :** 1 avenue Charles de Gaulle - 92100 Boulogne - http://www.ddec92.fr **93 - Seine Saint-Denis :** 7 rue Neuve - 93140 Bondy - http://www.ddec93.com **94 - Val de Marne :** 2 rue Pasteur Vallery-Radot - 94000 Créteil - http://www.enseignementcatholique94.org **95 - Val d'Oise :** 4 rue de Malleville - 95880 Enghien-les-Bains - http://www.ddec95.fr

Site des Académies		
Créteil : http://www.ac-creteil.fr/	**Paris** : http://www.ac-paris.fr/	**Versailles** : http://www.ac-versailles.fr/

FORMATION
DES PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES
du second concours interne

SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF 1

PRESENTATION DE LA FORMATION 2

- Dans l'Enseignement catholique 2
- Dans une logique de compétences professionnelles 3
- A l'ISFEC AFAREC IdF 4
- Le rôle du formateur référent ISFEC 6
- Avec le chef d'établissement sur le lieu de stage 7
- Avec un tuteur 8
- En direction diocésaine (visées et calendrier) 11

LE STAGIAIRE 13

Le contrat du stagiaire 13

Les modalités d'évaluation et de certification 13

ANNEXES

Annexe 1 Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (Arrêté du 1er juillet 2013) 17

Annexe 2 Les 6 axes pour la validation des compétences 22

Annexe 3 Modalités d'inscription aux modules de formation pour les PES et les tuteurs 24

Annexe 4 Récapitulatif de calendrier de formation des PES 2019-2020 25

Informations pratiques

PRESENTATION DE L'ISFEC AFAREC IdF

L'Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique d'Ile-de-France (ISFEC AFAREC IdF) est missionné par la CRTF [1] pour mettre en place la formation professionnelle des futurs enseignants de l'Enseignement catholique en Master 2 MEEF et en parcours adaptés.
Dans le cadre historique de la Congrégation des Filles du Cœur de Marie, la formation prépare ces futurs enseignants à prendre part à la mission des établissements catholiques d'enseignement, à travers la mise en œuvre des compétences professionnelles et la contribution originale de chacun à l'éveil du sens de la vie et de la dignité de toute personne humaine.

Les six principes fondateurs et fédérateurs de l'ISFEC AFAREC IdF [2] :

La dimension éthique

« Avant d'être un citoyen, le stagiaire ou l'élève est avant tout une personne, c'est-à-dire un sujet autonome capable de dire "je" et c'est ce qui fonde sa dignité. Il n'est pas un moyen, un objet qui n'aurait qu'un prix : il est une valeur en soi ». En situation de formation ou d'enseignement, chacun doit être reconnu comme une "personne" bien que cette situation comporte une dissymétrie inévitable de statuts.

La prise en compte de la complexité

Prendre en compte la complexité de la formation, de l'enseignement et de l'apprentissage nécessite de privilégier une démarche heuristique, suscitant un processus d'acquisition qui se déroule à un rythme différent selon les individus. Garder trace de son parcours d'expériences au cours de l'année de formation illustre cette orientation.

L'autoformation

L'autoformation est un processus dynamique, une attention portée à la personne apprenante au sein d'un groupe, une vigilance à la mise en place d'une formation qui ne pourra se réaliser que par interaction avec l'autre, redonnant la place de la personne en formation.

La recherche et l'innovation

La pensée critique se manifeste par un esprit de libre examen qui n'accepte aucune affirmation sans s'interroger sur sa valeur. Elle implique l'analyse objective de n'importe quelle affirmation ou source afin d'en évaluer la précision, la validité ou la valeur.

L'accompagnement de la personne

Pour tout formateur et professionnel associé à la formation, accompagner un professeur stagiaire, c'est être le garant d'une construction humaine, personnelle et professionnelle. Exercer ce suivi participe de la croisée des regards au service de la formation des personnes et de l'inscription dans une dynamique innovante.

La compréhension des problèmes professionnels

La formation en alternance intégrative induit une réflexion sur l'activité réelle du métier d'enseignant. Une analyse de situations de travail réelles et de l'activité des enseignants mise en synergie avec des dispositifs, des processus et des instruments pédagogiques variés, permettent le développement de compétences professionnelles.

L'ISFEC AFAREC IdF s'inscrit dans un réseau régional de formation sur le pôle de professionnalisation, il veille à tisser et à développer des liens avec l'ensemble des institutions. Lieu de vie, il favorise des interactions par la diversité de ses publics et de ses intervenants (1er et 2nd degrés, étudiants et professeurs stagiaires, tuteurs, enseignants, formateurs, universitaires…).

[1] Conseil Régional de Tutelle de la Formation

[2] Texte de référence de l'ISFEC IdF

PRESENTATION DE LA FORMATION

A l'issue de la réussite au Second concours interne les professeurs stagiaires sont affectés à temps plein dans un établissement par les DDEC en lien avec les commissions de l'emploi.
L'année de formation a pour visée de permettre à chaque lauréat de valider son concours et d'obtenir sa certification.

L'ISFEC IdF met en place les modalités de formation nécessaires au développement de l'ensemble des compétences professionnelles attendues pour l'exercice du métier d'enseignant en référence aux orientations de l'Éducation nationale et aux missions de l'Enseignement catholique. L'articulation entre l'établissement de stage en responsabilité et l'institut de formation permet au stagiaire de faire des choix pédagogiques, didactiques et éducatifs signifiants pour lui-même et pour ses élèves ; et de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets d'établissement.

Il est donc important que chaque partenaire de la formation situe les attendus de l'Enseignement catholique, des orientations de l'Education nationale, des responsables de la formation ainsi que la particularité d'un stage en responsabilité dans un établissement, accompagné par le chef d'établissement et un tuteur.

DANS L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Le texte d'orientation intitulé **« Être professeur dans l'Enseignement catholique »**[3], approuvé par le Comité national de l'Enseignement catholique le 6 juillet 2007, définit le rôle du professeur dans un établissement catholique d'enseignement et la manière dont les professeurs sont accueillis, formés et accompagnés. « Ce texte se veut donc d'abord un message de reconnaissance et de confiance envoyé par le Comité national de l'Enseignement catholique aux professeurs, premiers acteurs de la mission d'enseignement et d'éducation de l'école. »

Les professeurs sont des passeurs de savoirs, de compétences et d'humanité. Ils ont à développer chez leurs élèves l'humanisation par la culture et la maîtrise des connaissances. En conséquence, il est nécessaire de multiplier les approches pédagogiques et éducatives et de se référer à trois principes pour le rôle du professeur :

- Donner du sens aux apprentissages scolaires ;
- Habiter les procédures d'évaluation par un regard sur la personne ;
- Construire du lien social.

Les professeurs sont membres d'une communauté éducative. « Tout adulte présent dans un établissement scolaire contribue à l'éducation : qu'il le veuille ou non, ses attitudes, ses choix et ses prises de position, ou leur absence, traduisent sa conception de l'homme. »
Chaque enseignant prend connaissance et participe au projet éducatif de l'établissement catholique d'enseignement. « La proposition explicite de la foi chrétienne, […] relève de la réponse libre du professeur à l'appel à l'engagement que lui adresse le chef d'établissement. »

Les professeurs sont dans un établissement associé à l'Etat. « L'association à l'État, fondée sur la loi de 1959, ou loi Debré, et sur la loi du 31 décembre 1984, ou loi Rocard pour l'enseignement agricole, est l'incontournable condition d'existence d'établissements privés sous contrat accessibles à tous, et elle fonde la capacité de développer, sous la responsabilité du chef d'établissement, un projet éducatif spécifique.
Elle tend à garantir un déroulement de carrière des professeurs analogue à celui de leurs homologues de l'Enseignement public. Elle exprime aussi la volonté de l'Enseignement catholique de participer aux réponses que l'ensemble du système éducatif doit donner aux défis qu'il rencontre. »

[3] Nous présentons ici les grandes lignes de ce texte que chaque stagiaire sera invité à s'approprier au cours de l'année de formation http://www.enseignement-catholique.fr/ec/divers/17943-re-professeur-dans-lenseignement-catholique

DANS UNE LOGIQUE DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Les textes ministériels[4] et ceux de l'Enseignement catholique[5] orientent la formation initiale des enseignants stagiaires. Le dispositif proposé repose sur l'interaction entre la formation en institut, l'accompagnement par un tuteur, l'intégration dans une équipe au sein d'un établissement et l'activité professionnelle sur le terrain.

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation[6]

« Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.
Ce référentiel de compétences vise à :

1. **Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. **Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice.
3. **Identifier les compétences professionnelles attendues**. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue. ». Sont ainsi définies
   - des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
   - des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4)[7] ;
   - des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8)[8]. »

« Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Outre cette définition proposée par le B.O. n°30 du 25 juillet 2013**,** on peut trouver différentes définitions de la compétence mais toutes ont en commun les caractéristiques suivantes soulignées par Philippe Astier [9] : la compétence n'est pas innée, elle est acquise ; Elle est spécifique à une classe de situation et en lien avec l'action. Elle est personnelle, subjective, en lien avec un contexte.

Qu'est-ce qu'un professionnel compétent [10] ?
« Il sait à la fois utiliser et transformer ce qu'il sait (connaissances, aptitudes relationnelles (inter et intra), savoirs procéduraux, émotions, langagières…) pour s'adapter à la situation (avec la part d'imprévus qui la constitue), sait l'expliciter et considérer progressivement ses expériences comme un éventail de possibles.
Il sait définir un projet d'action, le référer, s'inscrire positivement dans un environnement institutionnel / professionnel, susciter l'adhésion. Il est capable d'analyse et de réajustement. Il va créer et mobiliser une combinatoire de ressources (internes et externes).

Agir en professionnel compétent, c'est pour un enseignant :
- Mettre en œuvre une pratique professionnelle pertinente dans une situation d'enseignement,
- En prenant en compte des critères de réalisation souhaitable de l'activité éducative à réaliser,
- En créant et mobilisant une combinatoire pertinente de ressources personnelles ou de supports,
- Afin d'atteindre des résultats attendus chez les élèves,
- En en tirant les leçons de la pratique mise en œuvre dans les situations d'enseignement. »

---

[4] Circulaire 2014-091 du 11 juillet 2014 (BO du 17 juillet 2014)
[5] Circulaire SGEC/2014/722 du 25 juillet 2014
[6] Arrêté du 1er juillet 2013 - B.O. n°30 du 25 juillet 2013 – Voir Annexe 1 – http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066
[7] Non reproduites ici
[8] Non reproduites ici
[9] http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/evaluation/evaluation-des-competences-professionnelles/
[10] Guy Le Boterf – Intervention en séminaire organisé par l'AFAREC, février 2013

En conséquence, la formation sur le lieu de stage et à l'institut de formation doit favoriser les mises en œuvre, les critères de réalisation, la mise à disposition et le développement de ressources, la clarification des attendus chez les élèves, le retour réflexif.
Une compétence est toujours inférée. La validation d'une formation par compétences est collégiale et institutionnelle. Elle s'opère en fin d'année par un croisement des points de vue des différents protagonistes responsables de l'accompagnement et de la validation des stagiaires.

La logique d'une formation par compétences est différente d'une logique prescription/application, du cours-type reproductible quels que soient les élèves et les contextes, d'un rapport mécanique enseignement/apprentissage. Cette priorité oriente les propositions de formation à l'ISFEC IdF.

A L'ISFEC AFAREC IdF

La logique d'action autorise rarement la délibération, l'hésitation, la nécessité d'attendre pour voir. D'où l'importance d'un « espace protégé »[11], celui de la formation. Un lieu qui aide à faire le tri. La complémentarité de ces deux lieux - espace protégé de la formation et situation de travail - est bien constitutive d'une formation en alternance.

Ce cadre de réflexion est organisé en six axes de formation :

Axe 1 : compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction ;

Axe 2 : compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement ;

Axe 3 : compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leurs didactiques ;

Axe 4 : compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situation d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses ;

Axe 5 : compétences relatives à l'usage et la maîtrise des technologies de l'information de la communication ;

Axe 6 : compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

Les situations professionnelles vécues par les stagiaires pourront être rattachées plus particulièrement à l'un des axes de formation et devenir objet de travail avec les formateurs, les tuteurs ou les chefs d'établissement.

Pour chacun des axes de formation, l'équipe de formateurs a fait une proposition de trois seuils qui invitent à quitter une logique de pédagogie par objectifs, avec une grille d'items à vérifier, cherchant à dégager, pour chacun des axes de la formation, une image à un moment donné d'un professeur stagiaire en développement. L'essentiel sera de percevoir une évolution effective et suffisante du stagiaire en cours d'année.

Le seuil 1 relève de la prise de fonction. Le professeur stagiaire se situe alors dans une logique de constats, de repérage de faits, de premières mises en lien avec les connaissances et les expériences antérieures, d'application de propositions. Il parvient à se projeter à très court terme.

Le seuil 2 relève des attendus minimum en cours de formation initiale, de la mise en œuvre des ressources, d'une première maîtrise, en mobilisant des ressources personnelles ou données par d'autres, avec un curseur qui, selon les stagiaires, se déplacerait entre « application » et « appropriation ». Le professeur stagiaire est capable d'une première

[11] ASTIER Philippe, La fonction tutorale (conférence de l'ESEN - http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-type/conferences-en-ligne/)

confrontation, d'une projection à moyen terme. Il s'approprie les caractéristiques du genre. Avec l'aide d'un interlocuteur, il pourra relier les faits à des mises en œuvre et questionnements professionnels.

Le seuil 3 relève des visées propres à tout enseignant. Il s'appuie sur un développement d'initiatives plus fréquentes, un style professionnel plus assuré. Le professeur stagiaire parvient à situer les ressources qu'il n'a pas encore et à les rechercher. Il développe ses capacités d'analyse, formulant des hypothèses de compréhension et des pistes d'opérationnalisation de sa pratique, percevant progressivement un « éventail de possibles ».

Dispositif d'accueil et de prise de fonction

La rentrée institutionnelle le 26 août 2019 est assurée par les représentants des rectorats, de l'Enseignement catholique et de l'ISFEC IdF.
Le module de pré rentrée (les 8 et 9 juillet 2019) ainsi que les temps de regroupement de stagiaires prévus en septembre / octobre, répondent à trois objectifs :

- Lancer les stagiaires dans la préparation écrite de la classe,
- Proposer les apports nécessaires pour se projeter dans un déplacement professionnel, des premiers apprentissages en cas de changement de niveau,
- Mettre en place le cadre de travail avec le tuteur.

Dispositif d'accompagnement au sein de l'institut de formation

Le dispositif de formation des PES articulera :

- **Des ateliers didactiques et pédagogiques**, en lien avec les exigences du cycle d'enseignement du stagiaire, proposant un état des lieux des pratiques, des démarches et supports opérationnels pour une mise en œuvre sur le lieu de stage.
- **Des aides différenciées** afin de prendre en compte tous les profils (remédiation en Informatique, suivi particulier des PES en situation d'alerte)
- **Des temps d'analyse de situations professionnelles**
- **Des temps de mutualisation d'expériences**
- **L'écriture d'un Journal de Formation,** permettant un auto-positionnement et un suivi de l'évolution des compétences professionnelles tout au long de l'année. Le professeur stagiaire doit analyser et prendre du recul sur sa pratique. Il montre une pratique réfléchie. Il est capable d'auto-évaluation. Il sait se fixer des objectifs atteignables et trouve les ressources pour pouvoir les atteindre.

Dans une visée de professionnalisation, l'accompagnement du stagiaire suscite « le développement des compétences et l'acquisition de nouvelles attitudes cognitives telles que la réflexivité et la problématisation »[12]. Ce rôle est assuré, de manière conjointe, par des formateurs de l'ISFEC IdF, par le tuteur et par le chef d'établissement, chacun étant situé sur des pôles différents et complémentaires.

Chaque PES sera accompagné par un tuteur interne (le référent ISFEC) qui assure une fonction de suivi et d'aide à la mise en cohérence du dispositif de formation.

Dispositif d'accompagnement particulier pour les stagiaires en renouvellement

Le PES en renouvellement bénéficie du même dispositif d'accompagnement que tous les stagiaires.
En plus, une aide supplémentaire, particulière et personnalisée sera proposée à chaque stagiaire :

- Une visite en septembre par le responsable de formation, pour un premier état des lieux
- Plusieurs rencontres à l'ISFEC AFAREC IdF échelonnées de septembre à avril :
  - Courant septembre :
    Le PES rencontrera le référent interne afin d'établir un plan d'action pour les mois à venir.
  - Autres mercredis :

[12] PAUL Maëla (2009) « Autour du mot accompagnement », *Recherche et formation* n°62. INRP

Auto positionnement du stagiaire à partir des écrits de l'année précédente (bilans tuteur, chef d'établissement)
Formation personnalisée suivant les besoins du PES

- Une visite du référent ISFEC

LE ROLE DU FORMATEUR REFERENT ISFEC

Il accompagne un groupe composé de professeurs stagiaires et de leurs tuteurs d'un même cycle.
Tant pour le stagiaire que pour le tuteur, il est garant des orientations de l'ISFEC et plus particulièrement en ce qui concerne les écrits professionnels. A distance ou en présentiel, il peut aider à trouver des solutions aux problèmes rencontrés, orientant vers des personnes ressources ou des références utiles, en fonction des demandes.
Il s'informe de la manière dont s'instaure le tutorat, l'intégration dans l'établissement, la mise en place des entretiens avec le chef d'établissement. Il peut être médiateur en cas de difficulté.

A l'égard du PES

Son rôle est particulièrement important aux étapes suivantes :

- Courant septembre : repérer précisément le profil de chaque PES et sa situation de stage, expliciter à chaque PES ses points d'appui et ses priorités, alerter sur la nécessité d'un accompagnement renforcé selon le parcours antérieur et/ou les conditions de stage.
- Décembre / Janvier : Relecture des rapports intermédiaires. À l'aide de ses propres observations, de la lecture des bilans d'étape du tuteur et du chef d'établissement, repérer les stagiaires qui ont besoin d'une formation accentuée dans certains domaines.
- Fin mars/ début avril : Relecture des rapports conclusifs.

Il aide le stagiaire à faire les liens nécessaires entre les différents lieux, à clarifier des priorités, à distinguer ce qui relève des « us et coutumes » d'un établissement ou des attendus professionnels aujourd'hui.
Il suscite, dans le groupe de stagiaires qu'il accompagne, une confrontation de documents apportés par les stagiaires, une analyse de pratiques, un repérage des obstacles dans le développement de la professionnalisation, la proposition de pistes de travail en lien avec les attendus actuels du métier.
Il va, si besoin, observer le stagiaire dans sa classe sur un ou plusieurs objectifs définis à l'avance, afin de lui apporter un éclairage supplémentaire.

A l'égard du tuteur

Il participe à la contractualisation et à l'évolution du tutorat, plus particulièrement lors des trois rencontres prévues entre PES/tuteurs et formateurs. Le cas échéant, il peut proposer une médiation.
Il répond aux interrogations du tuteur, selon ses besoins, lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

A l'égard du chef d'établissement

Il peut clarifier le dispositif de formation, la fonction d'accompagnement du stagiaire, l'articulation entre le rôle du tuteur et celui du chef d'établissement en particulier lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT SUR LE LIEU DE STAGE

L'établissement d'accueil du stagiaire n'est pas l'institut de formation et n'a pas vocation à le remplacer mais il peut être pensé comme un lieu qui suscite des apprentissages.
Les professeurs stagiaires soulignent comment, au-delà du seul tuteur, la présence d'une équipe peut, dès la rentrée, les soutenir et les associer à un travail régulier puis les inciter à progresser tout au long de l'année.
Leur bilan de l'année révèle également le rôle capital du chef d'établissement qui, lorsqu'il est bien informé de leur cursus, sait les accueillir, veille à les éclairer sur leurs différentes missions mais aussi sur les exigences liées au passage vers une identité professionnelle. Ce partage de responsabilité engage l'ISFEC IdF dans un accompagnement des tuteurs et une communication régulière avec les chefs d'établissement.

Si former « c'est aider l'autre à trouver une forme, sa forme », il est alors important que le stagiaire, tout en apprenant à se situer dans l'établissement et en se positionnant dans une communauté éducative, puisse trouver progressivement « son style propre » et y prendre des initiatives.

Le chef d'établissement, responsable de l'établissement-formateur :

- Intègre dans son équipe le professeur stagiaire, l'invite à s'impliquer dans le projet de l'établissement et le sensibilise à la dimension pastorale de ce projet ;
- Accompagne le professeur stagiaire vers la titularisation ;
- Veille à la bonne organisation et à l'articulation des temps de service du professeur stagiaire et du tuteur ;
- Facilite l'accès à la formation pour le professeur stagiaire.

Tout comme pour les tuteurs, il est utile de distinguer les **entretiens informels** des **entretiens formels** que le chef d'établissement peut avoir avec le stagiaire. C'est la condition pour les stagiaires de mesurer l'importance de relations plus institutionnalisées dans la vie professionnelle.

Cette forme d'entretien permet :

- D'encourager le stagiaire dans ce qu'il réussit,
- De l'aider à acquérir des repères sur le fonctionnement de l'institution,
- De hiérarchiser les priorités dans une année très chargée,
- De lui signifier ce qui serait à améliorer en lui proposant des ressources, au sein de l'établissement, pour progresser.

Le chef d'établissement assure des entretiens avec le professeur stagiaire à des moments clés du parcours, tout particulièrement en début d'année, puis lors de la rédaction du bilan intermédiaire et du rapport conclusif.

Ces entretiens gagnent à être étayés sur le plan de formation et doivent permettre au stagiaire de :

- Différencier les tâches prescrites des enseignants et les « us et coutumes » d'un établissement ;
- Acquérir des repères sur l'histoire d'une institution ;
- Soutenir son engagement personnel dans le métier ;

Le chef d'établissement peut, en particulier, étudier la manière dont, au sein même de son établissement, le stagiaire peut aller observer d'autres enseignants. **Observer d'autres classes,** même sur un temps bref (une demi-heure, une heure) est un bénéfice pour le professeur stagiaire. Cela peut être dans la (les) classe(s) du tuteur ou dans d'autres classes.

Il pourra également solliciter les enseignants spécialisés jouent un rôle constructif dans la formation des débutants.

Tuteur et chef d'établissement du PES ont une même fonction d'accompagnement mais elle se décline de manière distincte et complémentaire. Chacun travaille avec le stagiaire selon deux points de vue différents : le tuteur privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans les pratiques de classe et le chef d'établissement privilégie un accompagnement du stagiaire qui s'ancre dans le quotidien d'un établissement. Tout au long de l'année, il s'agira de

respecter le rôle de chacun, le maintien de points de vue indépendants tout en donnant au stagiaire la reconnaissance suffisante pour évoluer dans ses pratiques professionnelles.
A l'issue de la rédaction des bilans intermédiaires de décembre, **une rencontre tripartite (PES/tuteur/CE) sera à prévoir en janvier**. Elle sera programmée à l'avance, permettra une prise de parole équilibrée entre les trois participants afin de faire un état des lieux à partir des bilans rédigés (points d'appui et points à travailler par le stagiaire à cette étape de l'année), de définir deux ou trois priorités pour le second trimestre et de rechercher les moyens de formation potentiels, selon les besoins du stagiaire, à l'interne (ou à l'externe) de l'établissement. Cette rencontre **ne donne pas lieu** à un compte rendu écrit.

Le bilan intermédiaire et le rapport de fin de formation invitent donc à garder des traces d'évolution du stagiaire.
La place désormais importante prise par la formation au sein même de l'établissement d'accueil nécessite de trouver des modes de collaboration fructueux entre les chefs d'établissement et les responsables de l'ISFEC IdF.

Les informations entre chefs d'établissement et responsables de formation se mettent en place dès la rentrée puis tout au long de l'année par des courriers, par la présence des responsables de la formation à certaines réunions de chefs d'établissement et par la mise en place d'un espace numérique dédié aux chefs d'établissement sur le site de l'ISFEC IdF. Les modalités d'accès à cet espace seront précisées courant septembre.

Récapitulatif des quelques étapes importantes de l'année :

- Début septembre, réunion de rentrée dans chaque direction diocésaine, rassemblant les PES, les tuteurs et les chefs d'établissement.
- Début septembre, il est nécessaire que le chef d'établissement veille à **l'inscription administrative des stagiaires** sur Formélie[13]. Lorsqu'un chef d'établissement a un tuteur dans son établissement, il est également nécessaire de veiller à son inscription administrative aux formations qui lui sont proposées.
- Courant octobre, entretien chef d'établissement / PES pour un état des lieux à l'issue de la prise de fonction,
- Fin novembre / début décembre, entretien chef d'établissement / PES en perspective du bilan intermédiaire à renvoyer le 15 décembre, dressant un état des lieux et aide au repérage des professeurs stagiaires ayant besoin d'un renforcement de leur formation[14].
- Janvier, rencontre tri partite PES/tuteur/ CE
- Avril ou mai, entretien chef d'établissement / PES en perspective du **rapport conclusif** (voir la partie « Modalités d'évaluation et de certification du stagiaire » ci-après).

AVEC UN TUTEUR

L'accompagnement est assuré par des personnels d'enseignement et d'éducation expérimentés, proposés par l'Enseignement catholique[15] et agréés par les corps d'inspection. Ils sont nommés dans le même établissement ou non que le stagiaire. Cet accompagnement constitue une part importante de la formation, sous la forme de rencontres régulières et de visites mutuelles. La fonction du tuteur est d'accueillir, observer, accompagner et participer à l'évaluation du professeur stagiaire.

Les tuteurs ont des profils différents : dans le même établissement que le professeur stagiaire ou non,
Les professeurs stagiaires ont des profils différents : formation antérieure, vie professionnelle antérieure, suppléances, expériences dans d'autres niveaux d'enseignement…
Le tuteur met en place des formes de suivi adaptées à la situation du professeur stagiaire. Les modalités de rencontres et communication sont à instaurer de manière régulière, différentes si le tuteur est ou non dans le même établissement que le stagiaire.

[13] Les codes d'inscription sont listés en annexe 3
[14] Annexe 5
[15] Pour le 1er degré, les tuteurs sont repérés de manière conjointe par les DDEC et l'ISFEC IDF après accord du chef d'établissement.

Cinq conditions pour que le PES et le tuteur s'inscrivent dans une démarche de tutorat :

- **Des initiatives et de la co-construction** : comment chacun s'investit-il dans la relation ?
- **Un positionnement professionnel entre un professeur stagiaire et un enseignant expérimenté qui met en mots son expérience** : comment instaurer une juste distance permettant d'établir une relation de confiance et une coopération effective ?
- **Une contractualisation** : au-delà des échanges informels et spontanés, comment anticiper les temps de travail dans et hors classe (rendez-vous pris et respectés, définition d'objectifs de travail, mode de transmission, communication des informations…).
- **Une conservation des traces du travail effectué par le tuteur et par le professeur stagiaire** : ces traces peuvent rester personnelles, peuvent servir à la communication entre le tuteur et le professeur stagiaire, peuvent servir à la communication avec d'autres interlocuteurs (l'ISFEC IdF, le CE, l'IEN…). Stagiaire et tuteur peuvent donc s'interroger sur la conception d'un « cahier de bord » qui permettra au professeur stagiaire d'étoffer son portfolio et au tuteur d'argumenter le bilan d'étape puis le rapport de fin de parcours.
- **Le respect de quelques principes déontologiques :** la relation tuteur / professeur stagiaire a une visée formatrice, elle nécessite donc de s'établir progressivement, en mettant en place un cadre favorisant une liberté de parole. Il est donc nécessaire de veiller à un devoir de réserve. Lors des bilans, rien ne s'écrit sur le professeur stagiaire sans qu'il ne soit au courant.

En fonction du stagiaire, les orientations du tuteur aideront à une définition progressive de priorités pour le stagiaire :

<u>En tout début d'année</u> :

- Se situer dans l'établissement, avec les familles, avec les partenaires ;
- Repérer les caractéristiques de son niveau de classe, en lien avec les textes officiels ;
- Organiser le cadre de vie de la classe (espace, temps, matériel, règles de fonctionnement…) ;
- Offrir des ressources pour mettre les élèves au travail.

<u>Dans un deuxième temps</u> :

- Piloter plus précisément le groupe en fonction de l'âge des élèves ;
- Concevoir des activités cohérentes avec les textes officiels et les démarches didactiques actuelles ;
- Partager des supports de conception, des ressources ;
- Repérer les conditions d'une progression dans les apprentissages du groupe classe.

<u>Dans un troisième temps</u> :

- Approfondir les outils de conception de classe et se projeter à plus long terme ;
- Adapter son action aux élèves très divers qui lui sont confiés ;
- Assurer le suivi, l'évaluation et la remédiation des élèves ;
- Coopérer et communiquer avec les différents partenaires et l'équipe d'enseignants ;
- Faire évoluer les modalités d'enseignement et de socialisation des élèves ;
- Analyser ses pratiques pédagogiques, les expliciter, en approfondir le sens.

Hors classe, des temps d'échanges seront à organiser :

Pour favoriser le développement des compétences du professeur stagiaire, le tuteur assurera un accompagnement régulier, hebdomadaire dans la première partie de l'année, qui pourra s'effectuer « en présentiel » ou à distance selon les situations.

- Des échanges informels : si le tuteur est dans l'établissement, les échanges peuvent s'effectuer dans différents lieux, à différents moments… Si le tuteur est hors établissement, par courriel ou téléphone ;
- Des échanges formels : que le tuteur soit ou non dans l'établissement, des temps de travail doivent être anticipés, avec une durée annoncée et un objectif précis ;

- Les supports de l'échange : une question, un événement, un manuel, un travail d'élève, une idée de contenu, une réunion ou activité à préparer... Les documents viennent du professeur stagiaire et, à part équivalente, du tuteur.

En classe, observation de pratiques :

Tout enseignant débutant a besoin de temps, sans être observé, pour s'adapter à la classe et instaurer sa légitimité.

L'observation n'est opérationnelle qu'à trois conditions :
- Reconnaissance des limites de l'observation ;
- Définition d'un projet d'observation, de manière négociée entre le professeur stagiaire et le tuteur ;
- Entretien à l'issue de l'observation : moment de coévaluation favorisant une répartition égale de la parole entre le professeur stagiaire et le tuteur.

Les règles sont identiques lorsque le stagiaire va observer son tuteur ou un autre enseignant.

Le tuteur et le stagiaire peuvent prévoir de mettre en place des temps, même brefs, **de co-intervention dans la classe du stagiaire** ou dans sa classe pour expérimenter une nouvelle démarche ou organisation de la classe.

Calendrier de travail avec tuteur

- Prise de contact avant la rentrée ;
- Au cours des deux premières semaines de septembre : réunion en direction diocésaine avec les responsables de formation (voir page suivante) ;
- Septembre / Octobre : si possible, visite du PES dans la classe ou école de son tuteur ;
- A partir de fin septembre, le tuteur ira observer le PES une fois par mois entre septembre et mi-avril, le rythme est à adapter aux besoins du PES, sachant que toutes les visites doivent avoir été réalisées avant les vacances de printemps ;
- Le tuteur et le stagiaire gardent des traces écrites des échanges réalisés au cours des visites et des différentes rencontres. Le tuteur aura un bilan intermédiaire à établir avec le PES, à remettre à l'SFEC le 15 décembre 2017[16]. Un document numérique sera adressé à chaque tuteur qui le renverra au référent ISFEC. L'IEN de la circonscription du PES en aura une copie ;
- L'articulation accompagnement du tuteur / accompagnement du chef d'établissement : une rencontre tripartite (PES/tuteur/CE) sera à prévoir en **janvier**.

Il aura un rapport de synthèse (ou rapport conclusif), articulé au référentiel des compétences professionnelles, à établir avec le PES courant avril. Ce document sera adressé à l'ISFEC et transmis à l'IEN de la circonscription de l'établissement du stagiaire (voir les modalités d'évaluation et de certification du stagiaire). Les formulaires, dates, modalités de transmission des documents seront précisés en cours d'année.

Professeur stagiaire et tuteur sont accompagnés par le même référent ISFEC. Le référent ISFEC participe à la contractualisation et à l'évolution du tutorat. Le cas échéant, il peut proposer une médiation. Il aide le tuteur, selon ses besoins, à rédiger le bilan d'étape et le rapport conclusif. Trois après-midis sont programmés pour effectuer un travail entre groupes de tuteurs et PES avec les référents ISFEC afin de :
- Contractualiser le travail entre tuteur et PES,
- Susciter des échanges entre enseignants débutants et enseignants confirmés d'un même cycle,
- Garantir la cohérence avec les orientations actuelles de la profession,
- Aider à trouver des ressources pertinentes.

[16] Annexe 5

Séminaires PES / tuteurs en établissement / référents ISFEC IdF (« tuteur interne »)

- **09h00 - 10h30 : Ateliers**
  10h30 - 10h45 : Pause
- **10h45 - 12h45 : Travail PES / référents**
  12h45 - 13h45 : Pause déjeuner
- **13h45 - 15h00 : Travail PES / Tuteurs / Référents**
- **15h00 - 15h45 : Tuteurs / Référents**
  15h45 - 16h00 : Pause
- **16h00 - 17h00 : travail tuteurs/formateurs**

Pour tous les professeurs stagiaires en cycles 1
- Mercredi 2 octobre 2019
- Mercredi 15 janvier 2020

Pour tous les professeurs stagiaires en cycle 2
- Mercredi 9 octobre 2019
- Mercredi 22 janvier 2020

Pour tous les professeurs stagiaires en cycle 3
- Mercredi 16 octobre 2019
- Mercredi 29 janvier 2020

Pour tous les professeurs stagiaires des trois cycles, avec leurs tuteurs

Mutualisation des réussites
- Mercredi 27 mai 2020 après-midi

EN DIRECTION DIOCESAINE

Réunion de rentrée dans chaque direction diocésaine

Cette réunion rassemblera les professeurs stagiaires, leurs chefs d'établissement, leurs tuteurs et, si possible, les chefs d'établissement des tuteurs. Elle permettra de :

- Présenter l'ensemble du dispositif de formation sur l'année,
- Répondre aux interrogations des différents partenaires,
- Etablir le calendrier de visites tuteurs et stagiaires sur l'ensemble de l'année afin de donner lieu à une convention.

Dates des rencontres dans chaque diocèse

Diocèse		Date	Horaires	Adresse
75	PARIS	Mardi 10 septembre	17h30 - 19h30	76 rue des Saints Pères 75007 PARIS
77	SEINE-ET-MARNE	Mercredi 4 septembre	14h - 16h	Ecole Sainte Marie - 10 bld Gambetta 77000 MELUN
78	YVELINES	Mercredi 11 septembre	14h - 16h	15 rue du Marechal Joffre 78000 VERSAILLES
91	ESSONNE	Mercredi 4 septembre	10h - 12h	20 rue Rochebrune 91220 BRETIGNY SUR ORGE
92	HAUTS-DE-SEINE	Mardi 10 septembre	18h - 20h	1 avenue Charles de Gaulle 92100 BOULOGNE
93	SEINE-SAINT-DENIS	Mercredi 4 septembre	14h - 16h	7 rue Neuve 93140 BONDY
94	VAL-DE-MARNE	Mercredi 4 septembre	14h - 16h	2 Avenue pasteur Vallery-Radot 94000 Créteil
95	VAL D'OISE	Mercredi 4 septembre	10h - 12h	4 rue de Malleville 95880 ENGHIEN-LES-BAINS

Une demi-journée de formation se déroule en Direction diocésaine, permettant aux professeurs stagiaires de percevoir que le diocèse est un lieu d'ancrage de leur avenir professionnel. Une seconde demi-journée, programmée en janvier, permettra une rencontre commune aux professeurs stagiaires des 1er et 2nd degrés avec l'équipe de leur direction diocésaine de rattachement A ces occasions, les professeurs stagiaires pourront situer les caractéristiques de leur diocèse et du projet diocésain.

Diocèse		Journée	Nom des responsables	Contacts des responsables
75	PARIS	Mercredi 5 février de 9h à 12h	Etienne TERCINIER Anne VINCENT	etienne.tercinier@ec75.org anne.vincent@ec75.org Tel : 01 45 49 61 10
77	SEINE-ET-MARNE	Mercredi 5 février de 14h à 17h	Agnès KAELBLEN	a.kaelblen@ddec77.org Tel : 01 64 36 41 30
78	YVELINES	Mercredi 5 février de 14h à 17h	Martine LEPLAT Béatrice CONAN	m.leplat@ddec78.fr pedagogie@ddec78.fr Tel : 01 30 83 05 05
91	ESSONNE	Mercredi 5 février de 14h à 16h30	Martine MINET	m.minet@ddec91.org Tel : 01 69 88 18 20
92	HAUTS-DE-SEINE	Mercredi 11 décembre de 14h à 16h	Béatrice ROUBAUD	broubaud@ec92.fr Tel : 01 41 31 60 20
93	SEINE-SAINT-DENIS	Mercredi 5 février de 14h à 16h	Magali GUEDON	m-guedon@ddec93.org Tel : 01 55 87 05 12
94	VAL-DE-MARNE	Mercredi 5 février de 14h à 17h	Martine CAVAREC	martine.cavarec@eveche-creteil.cef.fr Tel : 01 45 17 23 60
95	VAL D'OISE	Mercredi 5 février de 9h à 12h	Evelyne MUSIALOWSKI	e.musialowski@ddec95.fr Tel : 01 34 17 33 36

LE STAGIAIRE

LE CONTRAT DU STAGIAIRE

Toute formation est une aventure pour le formé comme pour le formateur, un choc de cultures dans lequel se nouent bien d'autres choses qu'un simple transfert d'informations. C'est un « côte à côte » plutôt qu'un « face à face ». Etymologiquement, la formation est une « mise en forme » induisant des perceptions différentes de la démarche de formation : s'agit-il de « donner une forme » de faire rentrer dans un modèle préétabli, à l'extrême de « formater » ou s'agit-il de favoriser le développement, de permettre que chaque acteur trouve « sa » forme ?
Les orientations de l'ISFEC IdF déclinées ci-dessus se situent dans la seconde logique, ce qui suppose l'implication du formé dans l'action qui lui est proposée. C'est la condition pour qu'une formation devienne utile et réflexive.

Le contrat de travail

Le professeur stagiaire, contractuel de l'Etat, est rémunéré par le rectorat comme professeur stagiaire.
Son installation se fait en début d'année scolaire dans l'établissement d'accueil.

Le contrat de formation

Le contrat de formation définit le cadre des obligations de présence du professeur stagiaire. Il comprend :

- L'assiduité et la ponctualité aux différentes propositions de l'ISFEC IdF ou de tout autre organisme de formation, nécessaires à l'efficacité et au bon déroulement de la formation ;
- L'implication active dans le travail avec le tuteur ;
- Le travail personnel de réflexion sur les apports de la formation.

Les absences

- Toute absence sur le temps d'enseignement doit être notifiée à l'établissement d'accueil et justifiée par un certificat médical dont copie doit être transmise à l'ISFEC IdF.
- Le temps de service du professeur stagiaire inclut la **présence obligatoire** aux différents temps de formation. En conséquence, le stagiaire doit attester de sa présence par la signature régulière de feuilles de présence.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE CERTIFICATION

Le jury académique est la seule instance habilitée à se prononcer sur la certification. Il « se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 […], après avoir pris connaissance »[17] :

- De l'avis d'un membre des corps d'inspection (IEN pour le premier degré, membre des corps d'inspection de la discipline pour le second degré), « établi après consultation du rapport du tuteur auprès duquel le fonctionnaire stagiaire a effectué son stage. L'avis peut également résulter, notamment à la demande du tuteur ou du chef d'établissement, d'un rapport d'inspection. »
- De l'avis du chef d'établissement dans lequel le professeur stagiaire a effectué son stage.
- De l'avis du Centre de Formation (ISFEC AFAREC IdF)

« Après délibération, le jury établit la liste des fonctionnaires stagiaires qu'il estime aptes à être titularisés. En outre, lorsqu'il s'agit d'un stagiaire qui effectue une première année de stage, l'avis défavorable à la titularisation doit être complété par un avis sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser le stagiaire à effectuer une seconde et dernière année de stage.
Le jury entend, au cours d'un entretien, tous les fonctionnaires stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation.
Les stagiaires qui n'ont pas été jugés aptes à être titularisés à l'issue de la première année de stage et qui accomplissent une deuxième année de stage subissent obligatoirement une inspection. »

[17] BO n°13 du 26 mars 2015

Les modalités d'évaluation définies par les textes nécessitent de distinguer clairement le rapport du tuteur et celui du chef d'établissement.

Le tableau ci-dessous peut permettre de clarifier ces distinctions :

	Destinataires	Visées	Situations propices à la collecte de faits observés
Avis et rapport du chef d'établissement	**Professeur stagiaire** **ISFEC AFAREC IdF** **Jury académique**	. Participe directement à la titularisation du stagiaire. . Exprime la conformité aux attendus de la profession dans l'institution. . Formule un avis précis.	Le chef d'établissement se situe de son point de vue de responsable d'un établissement et d'une équipe. Il a observé le stagiaire dans des lieux variés et situations transversales (concertations, relations avec les parents, rédaction des livrets de compétences, suivi des élèves en difficulté, entretiens, participation à la vie de l'établissement, réunions avec différents partenaires…).
Rapport du tuteur	**Professeur stagiaire** **ISFEC AFAREC IdF** **Représentant des corps d'inspection** (IEN) qui s'appuiera sur ce rapport pour la formulation d'un avis	. Rend compte de l'évolution du professeur stagiaire, dans un contexte particulier, sur l'ensemble de l'année. . Eclaire l'avis formulé par les corps d'inspection.	Le tuteur se situe de son point de vue d'enseignant expérimenté. Il a observé le stagiaire dans des situations de classe et l'a accompagné dans la maîtrise des outils spécifiques du métier.

Le rapport de synthèse (ou rapport conclusif) du tuteur

Il a pour but d'exprimer une appréciation sur l'évolution de la pratique et sur la dynamique des progrès réalisés au regard des éléments collectés tout au long de l'année :

- objets de travail partagés entre le tuteur et le professeur stagiaire,
- observation du tuteur par le stagiaire et analyse,
- visites du tuteur et entretiens,
- évolution des points d'appui relevés,
- prise en compte des points à travailler et évolution du stagiaire,
- mise en œuvre favorisant des propositions nouvelles de pratiques et analyse, même n'ayant pas totalement abouti.

Cette évolution sera retranscrite dans un rapport écrit en lien avec les 6 axes de formation[18] compétences énoncées dans le référentiel de métier.

Le rapport du chef d'établissement

Les situations professionnelles prises en compte par le chef d'établissement sont souvent différentes de celles observées par le tuteur. En conséquence son point de vue sur l'évolution du stagiaire sera à la fois distinct et complémentaire de celui du tuteur, en lien avec le référentiel de compétences.

[18] Voir page 4

Le rapport écrit présentera

- Une grille d'items en lien avec les 6 axes de formation
- Un avis favorable ou défavorable à la titularisation, à exprimer sans ambiguïté.

L'avis de l'ISFEC IdF

L'avis du Centre de Formation s'appuie sur 4 éléments :

1. L'assiduité aux différents temps de la formation ;
2. L'avis du tuteur interne (le référent) qui est le témoin de la participation active du professeur stagiaire dans sa formation ;
3. L'évaluation du Journal de Formation des PES ;
4. L'utilisation professionnelle du Numérique.

Annexe 1

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION[19]

(Arrêté du 1er juillet 2013)

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à :

1. **Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs** communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. **Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation,** dans leur contexte d'exercice.
3. **Identifier les compétences professionnelles attendues**. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8)[20].

COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNELS D'EDUCATION

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. **Faire partager les valeurs de la République**
   Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.
   Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

[19] http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

[20] Ne sont pas reproduites dans ce document

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative :

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique — seul et entre pairs — et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

COMPETENCES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune :

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire ;
- Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège :

- Accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique :

- Articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel :

- Utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée :

- Faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur ;
- Contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

- Construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;
- Entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.
Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.
Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.
En particulier, à l'école :

- À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires
- Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
- Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;
- Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.
- En particulier, au lycée professionnel :
- Favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;
- Contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;
- Mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.
Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.
Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.
Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.
Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.
Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Annexe 2

LES 6 AXES POUR LA VALIDATION DES COMPETENCES[21]

Axe 1 : Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction

- CC1 Faire partager les valeurs de la République
- CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
    - → Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations
    - → Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité
    - → Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable au sein de sa classe et de l'établissement/l'école
    - → Fait preuve de respect à l'égard des élèves et des membres de la communauté éducative
    - → Fait respecter le règlement intérieur

Axe 2 : Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement

- CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication
- CC10. Coopérer au sein d'une équipe
- CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative
- CC12. Coopérer avec les parents d'élèves
- CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école
    - → Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s)
    - → Participe à sa mesure au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement/ l'école
    - → Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec les membres de la communauté éducative
    - → Participe aux différentes instances et conseils
    - → Communique autant que de besoin avec les familles ; participe, à son niveau, à leur information

Axe 3 : Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique

- P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
    - → Maîtrise les contenus disciplinaires et les concepts clés utiles à son enseignement
    - → Met en œuvre les transpositions didactiques appropriées
    - → Identifie les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels

Axe 4 : Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses

- P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves
- CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- CC4 Prendre en compte la diversité des élèves
- CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
    - → Encadre les élèves et le groupe classe, fait preuve de vigilance à l'égard des comportements inadaptés et sait approprier le niveau d'autorité attendu à la situation
    - → Instaure un climat serein et de confiance au sein de la classe
    - → Encourage et valorise ses élèves

[21] BO n°13 du 26 mars 2015

- → Fixe les objectifs à atteindre, les moyens d'y parvenir et donne du sens aux apprentissages
- → Prend en compte la diversité des élèves et s'assure de l'adéquation des propositions pédagogiques avec leur niveau
- → Prépare en amont les séquences pédagogiques et les inscrit dans une progression réfléchie
- → Met en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- → Prend en charge le suivi du travail personnel des élèves
- → S'appuie sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation)

Axe 5 : Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication

- CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
  - → Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement/l'école
  - → Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique
  - → Est attentif à la manière dont les élèves mobilisent l'outil numérique

Axe 6 : Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail.

- CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel
  - → Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique
  - → Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités

Annexe 3

MODALITES D'INSCRIPTION AUX MODULES DE FORMATION POUR LES PES

Tout enseignant stagiaire doit avoir une couverture juridique (assurance, accident du travail) lorsqu'il quitte son établissement. L'inscription des stagiaires aux différents modules de formation dans le système Formélie (www.formelie.org) est obligatoire afin de bénéficier de la prise en charge de la formation.

Il est recommandé d'inscrire dès le début de l'année le PES aux modules auxquels il doit participer (cycle 1, cycle 2 ou cycle 3) et le tuteur qui l'accompagne au module auquel il participe (cycle 1, cycle 2 ou cycle 3)

MODULE	CODE FORMELIE
PES Cycle 1	PN055890
PES Cycle 2	PN055891
PES Cycle 3	PN055893

MODALITES D'INSCRIPTION AUX MODULES DE FORMATION POUR LES TUTEURS

Tout tuteur doit avoir une couverture juridique (assurance, accident du travail) lorsqu'il quitte son établissement. L'inscription des stagiaires aux différents modules de formation dans le système Formélie (www.formelie.org) est obligatoire afin de bénéficier de la prise en charge de la formation. Il est recommandé d'inscrire dès le début de l'année le tuteur qui accompagne un PES au module auquel il participe (cycles 1 et 2 ou cycle 3 : attention, il s'agit du cycle du PES et non de celui du tuteur)

MODULE	CODE FORMELIE
Tuteurs assurant le suivi d'un PES Cycle 1	PN055894
Tuteurs assurant le suivi d'un PES Cycle 2	PN055895
Tuteurs assurant le suivi d'un PES Cycle 3	PN055896

Annexe 4

RECAPITULATIF DU CALENDRIER DE FORMATION DES PES 2019-2020

Pour repérer les dates qui le concernent, le PES doit croiser deux informations :

- Le cycle de son stage en responsabilité (Cycle 1, cycle 2, ou Cycle 3)
- La Direction diocésaine (DDEC) de rattachement.

PES concernés	Dates et horaires	Contenus et modalités de formation
AOUT/ SEPTEMBRE		
TOUS LES PES	Lundi 26 août à 9h	**Réunion de rentrée ISFEC IdF**
PES DDEC 75	Mardi 10 septembre (17h30-19h30)	**Réunion de rentrée en DDEC**
PES DDEC 77	Mercredi 4 septembre (14h-16h)	**Réunion de rentrée** École Saint-Paul – Rue du Moulin à vent 77240 Cesson (lieu à vérifier)
PES DDEC 78	Mercredi 11 septembre (14h-16h)	**Réunion de rentrée en DDEC**
PES DDEC 91	Mercredi 4 septembre (17h-19h)	**Réunion de rentrée en DDEC**
PES DDEC 92	Mardi 10 septembre (18h-20h)	**Réunion de rentrée en DDEC**
PES DDEC 93	Mercredi 4 septembre (14h-16h)	**Réunion de rentrée en DDEC**
PES DDEC 94	Mercredi 4 septembre (14h-16h)	**Réunion de rentrée en DDEC**
PES DDEC 95	Mercredi 4 septembre (10h-12h)	**Réunion de rentrée en DDEC**
Tous les PES	Septembre	Une première visite du tuteur doit être prévue

OCTOBRE		
PES en cycle 1	Mercredi 2 octobre (9h-10h30)	**Atelier didactique ou pédagogique**
PES en cycle 1	Mercredi 2 octobre (10h45-12h45)	**Rencontre PES / référent**
PES en cycle 1	Mercredi 2 octobre (13h45-15h)	**Rencontre PES / référent / tuteurs**
PES en cycle 2	Mercredi 9 octobre (9h-10h30)	**Atelier didactique ou pédagogique**
PES en cycle 2	Mercredi 9 octobre (10h45-12h45)	**Rencontre PES / référent**
PES en cycle 2	Mercredi 9 octobre (13h45-15h)	**Rencontre PES / référent / tuteurs**

OCTOBRE (suite)		
PES en cycle 3	Mercredi 16 octobre (9h-10h30)	**Atelier didactique ou pédagogique**
PES en cycle 3	Mercredi 16 octobre (10h45-12h45)	**Rencontre PES / référent**
PES en cycle 3	Mercredi 16 octobre (13h45-15h)	**Rencontre PES / référent / tuteurs**
Tous les PES	Lundi 21 octobre (9h-16h)	**Module de la Toussaint :** Mutualisation des préparations écrites, Méthodologie du Journal de Formation, ateliers autour de l'axe 3 et 4.
Tous les PES	Mardi 22 octobre (9h-16h)	
Tous les PES	Octobre	Une visite de tuteur doit être prévue
NOVEMBRE / DECEMBRE		
Tous les PES	Novembre	Une visite du tuteur doit être prévue
Tous les PES	27 novembre (9h-15h)	**Formation** autour des outils numériques au service de la formation à distance.
Tous les PES	Novembre - Décembre	Rendu des travaux à distance (français, mathématiques et pédagogie)
Tous les PES	Décembre	Une visite du tuteur doit être prévue Le bilan intermédiaire du tuteur et du CE doivent être rédigés
PES DDEC 92	Mercredi 11 décembre : (14h-16h)	**Formation à la DDEC**
JANVIER		
Tous les PES	Janvier	Une visite du tuteur doit être prévue et une rencontre tripartite PES/CE/tuteur
PES en cycle 1	Mercredi 15 janvier (9h-10h30)	**Atelier didactique ou pédagogique**
PES en cycle 1	Mercredi 15 janvier (10h45-12h45)	**Rencontre PES / référent**
PES en cycle 1	Mercredi 15 janvier (13h45-15h)	**Rencontre PES / référent / tuteurs**
PES en cycle 2	Mercredi 22 janvier (9h-10h30)	**Atelier didactique ou pédagogique**
PES en cycle 2	Mercredi 22 janvier (10h45-12h45)	**Rencontre PES/ référent**
PES en cycle 2	Mercredi 22 janvier (13h45-15h)	**Rencontre PES/ référent / tuteurs**
PES en cycle 3	Mercredi 29 janvier (9h-10h30)	**Atelier didactique ou pédagogique**

PES en cycle 3	Mercredi 29 janvier (10h45-12h45)	**Rencontre PES/ référent**
PES en cycle 3	Mercredi 29 janvier (13h45-15h)	**Rencontre PES/ référent / tuteurs**
FEVRIER		
PES DDEC 77	Mercredi 5 février : (14h-17h)	**Formation à la DDEC**
PES DDEC 93	Mercredi 5 février : (14h-17h)	**Formation à la DDEC**
PES DDEC 75	Mercredi 5 février : (9h-12h)	**Formation à la DDEC**
PES DDEC 94	Mercredi 5 février : (14h-17h)	**Formation à la DDEC**
PES DDEC 95	Mercredi 5 février : (9h-12h)	**Formation à la DDEC**
PES DDEC 91	Mercredi 5 février : (14h-16h30)	**Formation à la DDEC**
PES DDEC 78	Mercredi 5 février : (14h-17h)	**Formation à la DDEC**
Tous les PES	Février	Une visite du tuteur doit être prévue
Tous les PES	Lundi 10 février (9h-16h)	**Module de Février** : Fiche de positionnement intermédiaire, mutualisation des préparations écrites, méthodologie du Journal de Formation, ateliers autour de l'Axe 3 et 4
Tous les PES	Mardi 11 février (9h-16h)	
Tous les PES	Février – mars	Rendu des travaux à distance (français, mathématiques et pédagogie)
MARS / AVRIL / MAI		
Tous les PES	Mars ou avril	Une visite du tuteur doit être prévue
Tous les PES	Mi-avril (date à confirmer)	Le rapport conclusif du tuteur doit être rédigé
Tous les PES	Mercredi 22 avril (14h-17h)	Analyse de situations professionnelles
Tous les PES	Mercredi 22 avril (avant 14h)	**Rendu** du Journal de Formation des PES
Tous les PES	Mercredi 27 mai (14h-17h)	**Mutualisation** des réussites avec les tuteurs et les référents ISFEC
Tous les PES	Mi-mai (date à confirmer)	Le rapport conclusif du CE doit être rédigé

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Père Laurent STALLA BOURDILLON est le prêtre accompagnateur de l'ISFEC AFAREC IdF.
Son bureau se situe dans l'Oratoire, à l'entrée de l'escalier B10. Pour le contacter : lstalla@wanadoo.fr

Equipe administrative ISFEC-AFAREC IdF
Les locaux de l'ISFEC AFAREC IdF sont ouverts à partir de 8 h 45.
Vous serez accueillis le matin par l'équipe administrative constituée de cinq secrétaires dont les bureaux sont situés au rez-de-chaussée.
Afin de faciliter votre orientation dans nos locaux, voici quelques informations pratiques.

- **Mimi SAGNA** : responsable de la gestion des salles, Secrétariat du M1 2nd degré et M2 1er degré,
- **Marie-Anne LAVOREL** : Secrétariat Formation continue 2nd degré,
- **Marie DE LARMINAT** : Secrétariat Formation continue 1er degré,
- **Maty LOPY** : Secrétariat du M2 2nd degré, Tuteurs,
- **Floriane GUENARD** : Chargée de communication, secrétariat RAEP.

Si vous souhaitez nous joindre ou déposer des documents à l'attention de M. MESCHINO, merci de passer au secrétariat le matin avant votre cours ou pendant les horaires d'ouverture suivants :

12 h - 14 h + 16 h - 18 h

Vous aurez accès au casier de Mme ARMANET votre responsable de formation.
En cas d'affluence ou de fermeture, vous avez aussi accès à la boite aux lettres située à l'entrée de notre bureau.

2) Affichages / Planning

Les salles seront indiquées dans le hall, sur l'écran prévu à cet effet.

3) Absences aux journées de formation à l'ISFEC AFAREC IdF

Pour toute absence, vous êtes priés de fournir un justificatif en format électronique et l'envoyer par mail à **m.lopy@isfec-idf.net.** Aucun justificatif en version papier ne sera accepté.
Pour ce faire, merci de scanner la 1ère page de votre arrêt maladie, certificat médical ou autres justificatifs et préparer votre mail comme suit :

Destinataire : m.lopy@isfec-idf.net
Objet : nom d'usage, prénom, groupe et jours d'absence
Exemple : « Dupont Marie PES groupe 1 : abs du 14 sept » ou « Dupont Marie PES groupe 1 abs du 14 sept au 18 sept. »

Vous recevrez un accusé de réception sous 48 heures.

La cafétéria
Elle est ouverte de 8h45 à 17h45.